



Bienvenue aux assises pour la refondation de la GLNF



Ordre du jour

- Introduction
- FMR
- Myosotis-FMR
- Les Loges
- Les Rites et Juridictions
- L'Obéissance
- Questions / Réponses
- Conclusion





FMR

- Ces assises rendent la parole aux Frères
- La refondation est l'affaire de tous
- Notre unité est le gage de la réussite

**Nous écrivons une page
de la Franc-maçonnerie Française**



FMR

■ Comptes de résultat de l'exercice 2010

Cotisations, dons		107 732
Prestations	23 800	
Honoraires	84 437	
Actes et contentieux	6 927	
Déplacements	107	
Réceptions	601	
Informatique	29	
Services bancaires	522	
Total	116 426	
Reste à régler / 2010	13 903	

■ Plus les contributions exceptionnelles des Frères



Les Myosotis





Myosotis-FMR

- **Les trois voyages de la contestation**
- **Les deux conceptions de la Franc-maçonnerie**
- **Une organisation qui nous donne la parole**



Les Loges

- Les contributions :
 - Remettre la Loge au cœur du système
 - Constitution des Loges en Association loi de 1901
 - La Loge doit être la seule garante de la régularité de son Rite et du rituel pratiqué



Les Loges

- Etat des lieux
- Objectifs
- Contraintes
- Proposition



Les Loges

- Etat des lieux, ce qui ne doit pas changer :
 - La Loge, reçoit lors de sa création, le pouvoir d'initier
 - Le Vénérable Maître est élu par sa Loge : il est **Chef de l'Ordre**
 - La Loge a choisi un Rite et l'applique pour son travail spirituel
 - La Loge travaille suivant un Rituel adapté à son Rite aux trois premiers degrés
 - La Loge est le centre de la Fraternité, la cellule de base de l'édifice



Les Loges

■ Objectifs

- Rendre le Pouvoir aux Loges
 - Gestion de son Trésor
 - Gestion de son Tronc de la Veuve

- Séparer complètement l'Administratif du Sacré
 - Traiter en AG civile avant la tenue tout point non rituel
 - AG annuelle pour toutes questions financières



Les Loges

■ Objectifs

- La Loge doit assumer son autorité
- La Loge élit des délégués (2) qui peuvent être différents du VM et 1^{er} Surveillant
- Seuls sont portés les tabliers du Rite en tenue.
- Présence à l'Orient des seuls officiers de Loge préconisés par le Rituel
- Liberté du Rite
 - Liberté du rituel reconnu et accepté par le Rite
- Le VM est installé par son prédécesseur suivant un rituel spécifique au Rite



Les Loges

■ Contraintes

■ Processus Pyramidal existant

- Pas de compte bancaire exclusif à la Loge
- Prélèvement des cotisations
- Respect des Statuts de la Grande Loge

■ Processus Fédératif

- Déclaration préfectorale annuelle et obligatoire
- Obligation de s'acquitter des cotisations au terme prévu
- Adhérer à la Charte de la Grande Loge
- Responsabilité personnelle du Président



Les Loges

■ Proposition

- La Loge est la base de l'édifice
- Seuls les frères qui la composent peuvent décider de leur lien avec l'Obéissance

LES LOGES FONT L'OBÉDIENCE

Aussi :

Ne faut-il pas donner le libre choix aux Loges ?



Rites et Juridictions

- Les contributions : Trois idées fortes
 - Les Rites sont au cœur de la démarche
 - Les Juridictions sont garantes de la pureté du contenu initiatique et de sa verticalité
 - Un organisme doit être l'interface entre les Juridictions et l'Obéissance



Rites et Juridictions

- Les objectifs généraux :
 - Permettre aux Loges de travailler dans la pureté du rituel
 - Prévenir les modifications de rituels par des décisions arbitraires en incohérence avec la verticalité du Rite
 - Fonctionner en harmonie avec les degrés supérieurs ou complémentaires



Rites et Juridictions

- Les Complexités :
 - Les critères de reconnaissance
 - La variété des situations selon les rites
 - Un héritage historique complexe



Rites et Juridictions

■ Les Critères de reconnaissance :

*Que la Grande Loge exercera une juridiction souveraine sur les Loges soumises à son contrôle, c'est-à-dire qu'elle sera un organisme responsable, et entièrement autonome, possédant une autorité unique et incontestée sur le Métier et les Degrés Symboliques (Apprenti, Compagnon et Maître) placé sous sa juridiction, et qu'elle ne sera en aucune façon subordonnées à un Suprême Conseil ou autre puissance revendiquant un contrôle ou une surveillance de ces Degrés, ne partagera pas son autorité avec ce Conseil ou avec cette puissance. **Basic principles of 1929 Article 5***



Rites et Juridictions

- Variétés des situations selon les Rites
 - Les rites continentaux (REAA, RF, RER) fonctionnent avec des juridictions
 - Les rites anglo-saxons (York, Standard d'Écosse) sans juridictions, le style Emulation

→ L'organisation ne doit pas privilégier un Rite au détriment des autres



Rites et Juridictions

- Un héritage historique complexe :
 - Fusion avec le GPDG en 1958 (départ du GPDG en 2000)
 - Le 4^{ème} degré du RER intégré historiquement à la GLNF, avant de devenir indépendant
 - L'Arche Royale domatique fait partie depuis toujours de la GLNF (et, depuis l'ARA et l'ARE, non sans douleurs)



Rites et Juridictions

- L'esprit de notre proposition :
 - Les Loges symboliques, base de la verticalité, sont administrées par l'Obédience
 - L'Obédience entretient avec Les Rites & Juridictions, conservatoires de la spiritualité du Rite, une « harmonie organisée »
 - Pour permettre à la fois:
 - Aux Rites de conserver l'unité verticale des degrés
 - De ne pas enfreindre les règles sur la reconnaissance



Rites et Juridictions

- Loges nationales d'Instruction par Rite :
 - Le VM est proposé par les juridictions, nommé par la GLNF
 - Le VM choisit son collège d'officiers
- Leur rôle
 - Veiller à la validité initiatique des rituels pratiqués
 - Garantir la cohérence de l'ensemble du système maçonnique dans le rite concerné
 - Proposer aux GMP les VM des Loges provinciales d'Instruction



Rites et Juridictions

- Un Comité inter-Rites
 - Composé des VM des loges nationales d'instruction et de délégués de ces Loges, il est chargé spécifiquement :
 - De la coexistence harmonieuse des différents rites
 - De garantir les grands équilibres entre les rites
 - De veiller à leur indépendance réciproque



Rites et Juridictions

- L'Arche Royale
 - Proposition de création de structures indépendantes pour l'Arche Royale
 - Une structure séparée pour le domatique, l'ARA, l'ARE qui sont des rites différents
 - Dans la concertation avec les autres Ordres



L'Obédience

- Les contributions :
 - L'Initiatique n'est pas du domaine de l'Obédience
 - Il faut inverser la pyramide du pouvoir
 - Le Grand Maître doit être « un sage parmi les sages »
 - Les Statuts doivent prévoir une procédure de destitution



L'Obédience

- L'Obédience au service des Loges
 - Les obédiences sont nées des loges et non l'inverse
 - Faire de l'obédience une communauté de moyens et d'objectifs :
 - Partage véritablement les règles éthiques de nos loges
 - Puisse servir efficacement un nombre de Frères qui est très important.
 - Réponde aux principes qui commandent la régularité et la reconnaissance internationale



L'Obédience

- Orientation n°1 : Redonner modestie et discrétion à l'obédience
 - communication de l'obédience discrète et recentrée
 - modestie dans l'usage des biens de ce monde :
 - Baisse radicale du train de vie
 - Baisse véritable des cotisations
 - Mise en place d'un contrôle de gestion



L'Obédience

- Orientation n°2 : Recentrer l'Obédience sur trois fonctions essentielles
 - Support mutualisé de fonctions administratives et financières
 - Rôle de garant de l'image collective
 - Fonction spirituelle déléguée par les VM



L'Obédience

- Orientation n°3 : Organiser le pouvoir temporel sur des bases démocratiques
 - Les délégués des Loges sont à la base de l'élection du GM et principaux Officiers
 - Mise en place d'un Conseil Exécutif national
 - Une structure à deux niveaux plus proches des Frères :
 - Organisation provinciale
 - Organisation nationale



L'Obéissance

- L'Organisation Provinciale
 - Les délégués des Loges élisent le GMP, le DGMP et le GTP
 - Province à taille humaine (50 Loges)
 - Personne morale à autonomie financière



L'Obédience

- L'Organisation nationale
 - Conseil Exécutif National, composé des délégués des Provinces et des Officiers désignés par le GM
 - Désigne les candidats GM et DGM
 - Désigne les membres du CA
 - Désigne les membres des différents comités
 - L'Assemblée générale réunie une fois par an élit le GM, le DGM, approuve les comptes

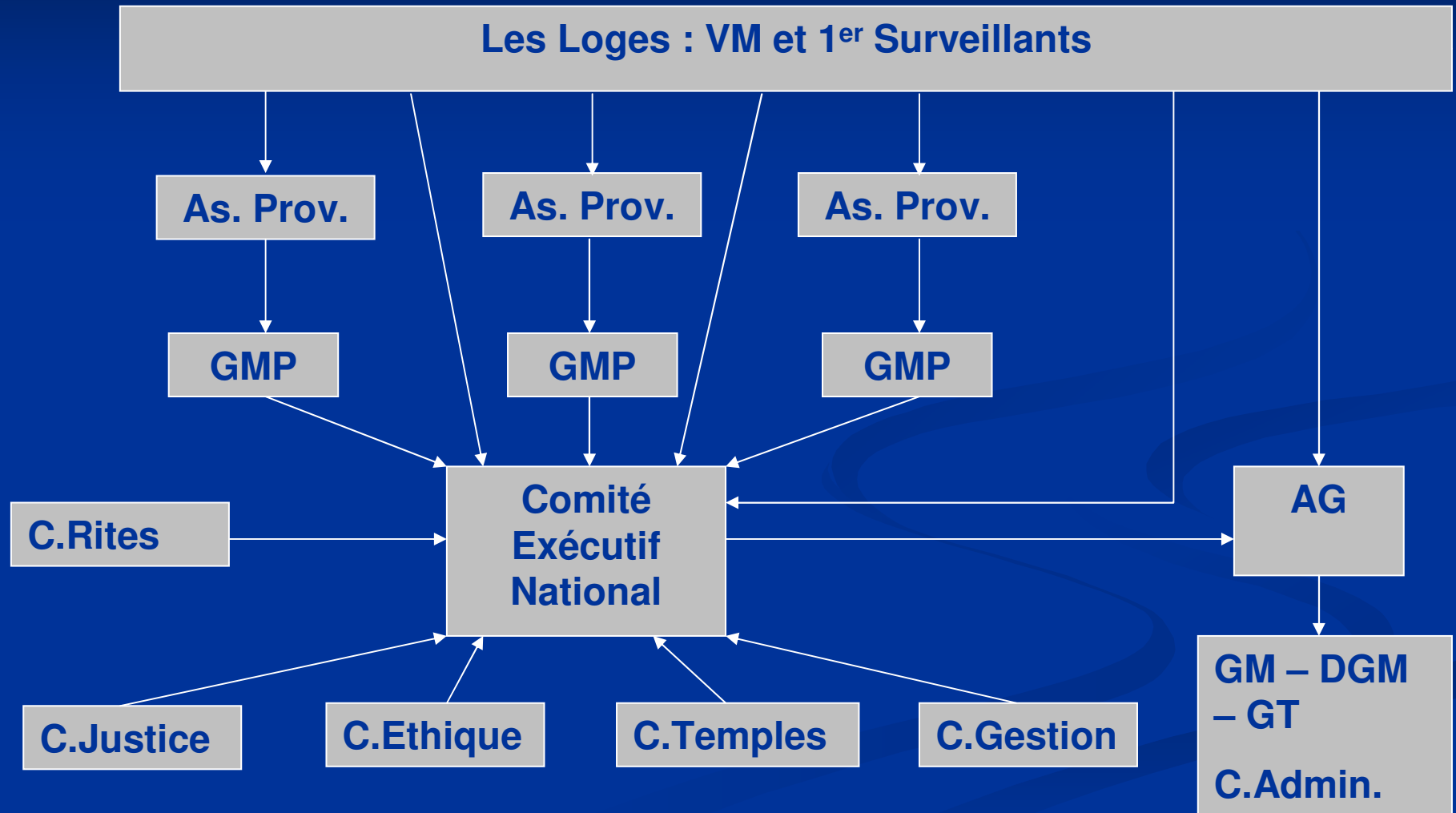


L'Obédience

- Orientation n°4 : Organiser l'équilibre et la séparation des pouvoirs
 - Une Chambre de Justice souveraine élue par les représentants des Loges
 - Un comité d'éthique joue le rôle du Conseil constitutionnel
 - Des Comités spécialisés gèrent et contrôlent (Comptes, Immobilier, ...)

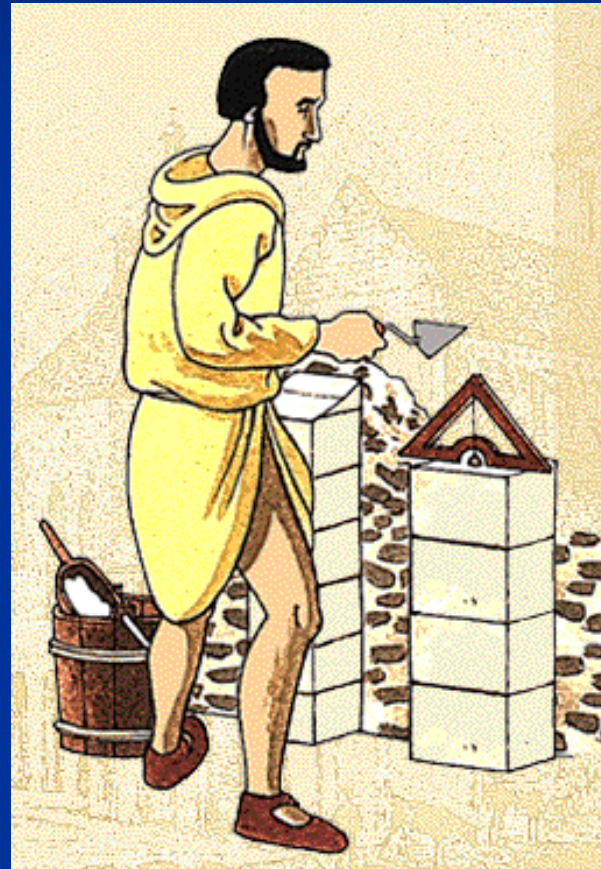


L'Obédience





Questions de la salle





Conclusion

Notre unité pour la victoire

